

**TIRAGE AU SORT : JEU CONCOURS ECOMUSEE**

Tirage au sort effectué par : Madame Muriel SARY, Conseillère Municipale

En présence de : Tous les membres du Conseil Municipal

Les trois gagnants sont :

- 1- **Madame STARCK Régine**
- 2- **Monsieur MUNCH Armand**
- 3- **Monsieur DESCELIERS Johanne**

Les gagnants seront avertis par mail et invités à se présenter en mairie pour récupérer leur lot de place d'entrée pour l'Ecomusée d'Alsace.

**Début de la séance du Conseil Municipal**

**Sous la présidence de M. Joseph Maurice WISS, Maire**

**Etaient présents :** Mme Chantal COLIN-KIEN, M. Yves DUBS, M. Johanne DESCELIERS, Mme Martine HOHLER, M. Christophe MUNCK, Mme Anne-Laure MUNSCH, Mme Muriel SARY, M. Laurent CHOBRIAT

**Absents :** M. Patrick HOHLER, excusé, procuration donnée à Mme Martine HOHLER  
M. Fabrice VERMAST, excusé, procuration donnée à M. Laurent CHOBRIAT

*En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, Mme Anita WILDERMUTH, Adjoint Administratif, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

A la demande de M. Laurent CHOBRIAT, M. le Maire propose le rajout des points suivants :

- Communication sur l'état de notre salle / Calendrier de réouverture / Cause de la fermeture
- Etat d'avancement du projet de lotissement

**L'inscription de ces points est acceptée à l'unanimité.**

M. Yves DUBS, 1<sup>er</sup> adjoint, indique qu'il souhaiterait évoquer 2 points, non délibérés, dans le point Divers,

- Mare pédagogique, « Golba »
- Entretien du cimetière

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1.1 Approbation du compte rendu du 18 novembre 2022**

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du 18 novembre 2022.**

**1.2 Communication sur l'état de notre salle - Calendrier de réouverture - Cause de la fermeture**

M. le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal sur la salle communale, où un problème de chauffage, à savoir une panne ainsi que d'importantes fuites se sont produites courant décembre 2022.

L'entreprise STIHLE est intervenue début janvier 2023 pour constat des dégâts, réparations des fuites en créant des ouvertures supplémentaires dans le plafond. Les tuyaux ont gelé et ont cassé, les tuyaux reposent sur de la laine de roche mais n'en sont pas recouverts.

Compte tenu de la problématique récurrente du dysfonctionnement de ce chauffage, un dossier d'assurance dans le cadre de la garantie « Dommages-Ouvrages » a été lancé. Une réunion avec l'expert est prévue sur site le 24 février prochain à 14h en présence de l'entreprise STIHLE, l'entreprise MEYER Isolation, le bureau d'étude CAP ENERGIES ALSACE et le représentant de M-Associés, cabinet d'architectes MOE.

Il est décidé, jusqu'à nouvel ordre, qu'il n'y aura plus de prise de location, cette information sera relayée via les supports numériques de la commune, dans l'attente du retour du rapport d'expertise.

M. Laurent CHOBRIAT, Conseiller Municipal, demande si cette procédure permet d'obtenir des dommages et intérêts.

M. le Maire répond, qu'il n'est pas possible, avant le retour du rapport d'expertise, de faire une demande en ce sens.

Mme Chantal COLIN-KIEN, Conseillère Municipale, s'interroge sur l'activité de l'agent communal en charge du nettoyage de la salle pendant la période de fermeture de la salle.

Compte tenu de la fermeture de la salle et jusqu'à sa réouverture, l'Agent d'entretien communal sera redéployé à l'aide aux services Espaces Verts.

M. le Maire indique prendre en compte, qu'un loueur a laissé beaucoup de verres sales rangés dans l'armoire. Suite à ce problème signalé par le Cercle Théâtral, Mme COLIN-KIEN rajoute que le responsable aurait dû demander à l'agent communal de vérifier toute la vaisselle et si besoin de la laver. Mme Chantal COLIN-KIEN souligne très fortement ce constat et précise qu'il est tout à fait inconvenant qu'avant usage de la salle, le loueur trouve des verres sales et doit les laver.

Une solution est à envisager pour le contrôle de la vaisselle lors des locations afin d'éviter tous autres incidents de même nature, tout à fait inacceptable.

### **1.3 Etat d'avancement du projet de lotissement**

M. le Maire répond que le dossier est en cours de discussion. Il reste une partie de l'ensemble des propriétaires concernés qui n'a pas encore validé la proposition du Lotisseur. A suivre...

## **1) FINANCES**

### **2.1 Loyer de la Chasse 2023**

#### **Révision du loyer de la chasse communale**

Monsieur le Maire rappelle que le loyer est révisable annuellement, en proportion de la variation de l'indice nationale des fermages fixé par arrêté préfectoral.

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'indice national des fermages 2022

**Considérant** qu'il convient de réviser le loyer de la chasse communale pour 2023, selon le calcul ci-dessous :

Vu l'indice national des fermages 2022

**Considérant** qu'il convient de réviser le loyer de la chasse communale pour 2023, selon le calcul ci-dessous :

- Loyer annuel en vigueur	:	7 919,00 €
- Indice nationale des fermages 2022	:	110,26
- Indice nationale des fermages 2021	:	106,48
- Nouveau loyer annuel	:	$\frac{7\,919 \times 110,26}{106,48} = 8\,200,12 \text{ €}$

**Après en avoir délibéré, décide**, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'appliquer la révision du loyer de la chasse communale pour l'année 2023, en ramenant le montant annuel à **8 200,00 €**.

## 2.2 **Renégociation Contrat Téléphonique + Fibre optique**

La commune comptant plusieurs bâtiments communaux, un opérateur unique et une amélioration technique (fibre optique) sont envisagés. Une première étude et offre a été transmise à la commune au mois de juillet et réactualisée en fin d'année par l'entreprise NOREST Télécom.

Notre prestataire actuel a également présenté une offre beaucoup plus onéreuse, ne remplissant pas les conditions demandées elle a été écartée du comparatif.

Une autre étude et offre a été demandée auprès de TRUSTINFO. Il ne propose pas une solution en location, uniquement une solution d'achat, donc qui comprend des sommes à investir, nature de dépense à limiter compte tenu de la situation financière de la commune.

Orange Pro ne rachètera pas le contrat de location en cours non plus.

Le comparatif a donc été réalisé avec la seule qui remplissait les conditions demandées, la solution actuelle et l'offre de l'entreprise NOREST Télécom.

Projection du résultat de la renégociation du contrat téléphonie. Explications de M. le Maire.

**Après concertation**, le Conseil Municipal,

**Considérant** qu'il convient de renégocier le contrat téléphonique actuel pour réaliser une économie sur cette dépense et de bénéficier d'une amélioration technique avec la fibre optique dans les bâtiments communaux,

**après délibération**, avec 10 voix pour dont 2 procurations et 1 abstention,  
**accepte**, la proposition de l'entreprise NOREST Telecom.

## 2.3 **ONF – Devis de travaux 2023**

### ONF : Programme d'actions pour l'année 2023

Monsieur le Maire présente le programme d'actions des travaux pour l'exercice 2023. Les parcelles concernées sont la 8 et 13, 13.i et la 4i et 5i.

Selon le programme d'exploitation, le montant total HT est 4 550.00 €

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le programme des travaux de maintenance, des travaux sylvicoles et les travaux d'infrastructures pour l'exercice 2023,

**Considérant** qu'il convient de donner son accord sur le programme précité, conformément aux articles du Code Forestier,

**après délibération**, avec 11 voix pour dont 2 procurations,  
**accepte**, le programme des travaux de maintenance, des travaux sylvicoles et les travaux d'infrastructures pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire est chargé de signer le programme des travaux de maintenance, des travaux sylvicoles et les travaux d'infrastructures pour l'exercice 2023 transmis par l'ONF.

### **ONF : Programme d'actions pour l'année 2023 – Assistance technique à donneur d'ordre**

Monsieur le Maire présente le devis concernant les honoraires d'ATDO « Assistance technique à donneur d'ordre dans le cadre du programme d'actions des travaux pour l'exercice 2023.

Ces travaux patrimoniaux correspondent à une prestation d'encadrement des travaux d'exploitation, ils s'élèvent à 591.71 € HT.

**Vu** le devis concernant les honoraires d'ATDO « Assistance technique à donneur d'ordre dans le cadre du programme d'actions des travaux pour l'exercice 2023,

**Considérant** qu'il convient de donner son accord sur le devis précité,  
**après délibération**, avec 11 voix pour dont 2 procurations,  
**accepte**, le devis concernant les honoraires d'ATDO « Assistance technique à donneur d'ordre dans le cadre du programme d'actions des travaux pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire est chargé de signer le devis concernant les honoraires d'ATDO « Assistance technique à donneur d'ordre dans le cadre du programme d'actions des travaux pour l'exercice 2023 transmis par l'ONF.

## **2) DIVERS**

### **3.1 Remerciements - Vœux**

M. le Maire prend la parole pour annoncer les deux décès survenus dans la commune ce mois-ci.

Par la suite, il fait la lecture des cartes de vœux ainsi que les messages de remerciements des habitants pour les colis de Noël.

### **3.2 Commission Finances**

Programmation de réunions :

16/02/2023 à 20h00 – Résultat d'exercice 2022 + Budget Primitif 2023

Proposition date du Conseil Municipal : 24/02/2023 – Résultat d'exercice 2022

13/03/2023 à 20h00 – Budget Primitif 2023

Proposition date du Conseil Municipal : 31/03/2023 – Budget Primitif 2023

### **3.3 Commission Animations : Journée Citoyenne du 13 Mai 2023**

Après différents retours concernant l'organisation de la Journée Citoyenne 2023 initialement prévue le 13 mai 2023, il est envisagé de la déplacer au 24 juin 2023. La décision définitive sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

Ainsi, il est prévu une réunion de la commission Animation :  
06/04/2023 à 20h00 – Journée Citoyenne 2023 / Réunion préparatoire

Une réunion avec l'équipe de l'Embellissement Participatif sera également programmée avec Mme Audrey RUETSCH directement.

Mme Chantal COLIN-KIEN, Conseillère Municipale souhaite adresser « Un grand bravo » à l'équipe Embellissement Participatif pour sa qualité de réponse et d'illustration aux lettres destinées au Père Noël.

### **3.4 Questions diverses**

M. le Maire intervient pour signaler à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, qu'un incident a également eu lieu en début janvier, à la rentrée scolaire à l'école maternelle.

Il y a eu un problème de chauffage avec des fuites au niveau du circuit. L'entreprise SCHERRER est rapidement intervenue et a procédé aux réparations nécessaires. Les dégâts sont situés au sous-sol, au même étage que la salle de motricité.

Une déclaration à l'assurance a été faite pour une demande d'indemnisation, la commune est déjà en attente de la facture de l'entreprise SCHERRER.

M. Christophe MUNCK, 2<sup>ème</sup> adjoint, s'est occupé ce jour même, de demander les devis correspondants aux travaux de plâtrerie et peinture qui seront également joints au dossier d'assurance.

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère Municipale déplore le flop de l'opération "banque alimentaire" prévue avec une permanence le dimanche 27 novembre dernier mais qui n'a pas été assurée, résultat un sac de denrées devant la porte de la mairie au lundi matin.

M. le Maire répond que l'organisation est à revoir et compte tenu de la participation, à voir, à l'avenir si cela est nécessaire.

Il prend également note du manque de communication ainsi que de l'organisation hâtive qui a fait défaut.

Mme Chantal COLIN KIEN, Conseillère Municipale demande « Quelle est la finalité du recensement des tombes au cimetière de Hundsbach ? »

M. le Maire répond que ce travail consiste à mettre à jour le cimetière, réaliser le constat des disponibilités des tombes et des places restantes. La commune de Hundsbach est entrain de conformiser le cimetière aux vues des réglementations en vigueur pour le système de concessions. Il est demandé au maire de vérifier les aspects d'attributions des tombes pour les habitants de la commune dans une ancienne délibération et de vérifier lors de l'adoption du nouveau règlement que ces dispositions y figurent.

M. Yves DUBS, 1<sup>er</sup> adjoint prend la parole et intervient au niveau de l'entretien du cimetière qui est à la charge de la commune de Hausgauen cette année, en alternance tous les deux ans, avec la commune de Hundsbach.

Afin de réaliser au mieux cette tâche, M. Yves DUBS demande à M. le Maire de convenir d'un rendez-vous avec M. RUF, le Maire de la Commune de Hundsbach ainsi que notre agent communal, M. Emmanuel WILHELM pour en définir précisément les modalités.

M. Yves DUBS aborde son second point concernant la mare pédagogique « la GOLBA ». M. le Maire intervient en précisant avoir rencontré un intervenant des Rivières de Haute Alsace pour le projet « Zone Humide » en début d'année et attend sa réponse.

Mme Chantal COLIN-KIEN suggère de demander à la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin si elle participe au projet.

M. Yves Dubs poursuit en présentant l'association " d'Natur geht o asso" Elle a pour objet de promouvoir et de participer à des activités environnementales et aux enjeux écologiques. De participer à différents projets de biodiversité. La Golba pourrait être un de ces projets. Pour se faire, il demande à M. le Maire comment conventionner officiellement l'association à ce projet.

M. le Maire répond qu'un bail emphytéotique ou une convention encadrant la mise à disposition et l'entretien de la zone peut être mise en place, si cela est règlementairement possible.

Il indique qu'il faudrait plus de renseignement sur les possibilités administratives et va voir pour prendre rendez-vous avec Rivières de Haute Alsace.

M. Yves DUBS, membre de la Commission de Valorisation des Déchets à la Communauté de Commune Sundgau, expose également aux membres du Conseil Municipal, les différents points relevés lors de cette réunion et qui seront présentés au bureau pour vote définitif, ces propositions non votées à ce jour, ne sont donc pas détaillées dans le présent compte rendu.

Mme Chantal COLIN-KIEN questionne :

Est-ce que la Communauté de Communes Sundgau a été labélisée Terre de Jeu ?

Le Maire confirme la participation de la CCS.

Mme Chantal COLIN-KIEN propose de voir ce que la commune pourrait réaliser à son tour et aussi les propositions de l'embellissement participatif sur le thème des Jeux Olympiques 2024.

Mme Martine HOHLER, Conseillère Municipale, demande quelles sont les possibilités d'affichage concernant les collectes de dons de sang ?

M. le Maire répond que l'affichage simple est apposé sous le préau à l'école maternelle, l'installation d'une banderole est possible mais à définir au préalable.

Mme Martine HOHLER rappelle que la collecte pour Hausgauen est prévue le 12 octobre 2023.

Déchèterie : un panneau d'affichage indiquant les horaires d'ouverture sera apposé au portail sur site. Il est également convenu pour mise en place au 1<sup>er</sup> mars 2023 d'établir un planning de roulement pour l'ouverture de la déchèterie le samedi, un modèle de tableau sera transmis et complété au prochain conseil municipal. M. le Maire se chargera d'établir un double des clés en conséquence.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée** à **23h30**

**PROCHAINES REUNIONS :**

**Réunion Commission Animations :** 06/04/2023 à 20h00  
**Journée Citoyenne 2023 - préparation**

**Réunion Commission Budgétaire :** 16/02/2023 à 20h00  
13/03/2023 à 20h00

**Prochain Conseil Municipal :** 24/02/2023 à 20h00  
31/03/2023 à 20h00